



RAPPORT DE SITUATION SUR L'EGALITE FEMMES-HOMMES

2024

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
I Actions en faveur de l'égalité femmes / hommes sur le territoire	7
8 mars – 20 mars 2024 Droits des Femmes – Montereau se mobilise	7
6 octobre 2024 Octobre ROSE	9
25 novembre 2024 Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes	9
La prise en compte de la Parentalité dans le cadre des spectacles au Majestic	10
La formation des agents en lien direct avec le public	11
Orientations 2025	11
II L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité	12
Plan d'action triennal relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	12
Comité Consultatif en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes	12
Sensibiliser et responsabiliser les agents à l'égalité professionnelle	13
Favoriser la mixité des métiers	13
Accompagner l'évolution professionnelle des agents	13
Maintien d'un régime indemnitaire équitable et neutre de genre	14
Lutter contre les actes de discrimination, de harcèlement ou de violences sexistes	15
Développer une démarche de qualité de vie au travail et de cohésion	15
Favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle	16

PREAMBULE

L'égalité des droits entre les femmes et les hommes appelle à une vigilance constante, en proie au « déterminisme social » et aux modes de fonctionnement de nos organisations. Les collectivités territoriales sont des actrices essentielles de l'égalité entre les femmes et les hommes. Par leur statut d'employeurs, par la définition et la mise en œuvre de leurs politiques publiques, par leur connaissance et leur capacité d'animation des territoires, elles sont un véritable moteur de l'action publique pour l'égalité.

La loi du 4 août 2014 demande aux collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants d'élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget. Ce rapport permet de faire le point sur la situation et de distinguer les bonnes pratiques et les axes d'amélioration.

C'est l'occasion pour la Ville de Montereau-Fault-Yonne de mettre en avant ses politiques publiques, qui sont construites en prenant en compte les différences de situations et de besoins des femmes et des hommes dans des diagnostics territoriaux. La ville de Montereau-Fault-Yonne œuvre au quotidien pour un égal traitement de ses concitoyennes et concitoyens, que ce soit dans la gestion de ses ressources humaines, dans sa gouvernance politique, ou dans l'exercice de ses compétences.

L'égalité entre les femmes et les hommes est une politique publique à part entière et comme toute politique publique naissante, elle est bien souvent portée par les convictions de celles et ceux qui en ont la responsabilité. Aussi, il faut saluer l'engagement et le travail des élus et des services qui se mobilisent pour faire exister l'égalité entre les femmes et les hommes comme un enjeu primordial.

Charte municipale des valeurs de la République et de la Laïcité

Lors de sa séance d'installation du 3 juillet 2020, et au travers d'une charte municipale des valeurs de la République et de la Laïcité, le conseil municipal a souhaité réaffirmer sa politique volontariste de cohésion sociale et du mieux vivre ensemble sur l'ensemble du territoire communal.

Grande cause municipale de l'année 2021 : l'Egalité des droits entre les Femmes et les Hommes

Sous l'impulsion du Maire, Monsieur James Chéron, le Conseil municipal, lors de sa séance du 27 mars 2021, par délibération n°D_25_2021, a décidé à l'unanimité de déclarer l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, grande cause municipale de l'année 2021.

La Municipalité souhaite ainsi faire de Montereau-Fault-Yonne une collectivité exemplaire et innovante en matière d'égalité des droits entre les femmes et les hommes, en déployant une stratégie et des politiques transversales qui visent à toucher l'ensemble des secteurs d'intervention : éducation, santé, culture, sports, bel âge, prévention, lutte contre les violences, formation,

Cette ambition qui vise à faire de cette ville un modèle en matière d'égalité des droits entre les femmes et les hommes se traduit dans la politique des ressources humaines de la collectivité ainsi que dans les politiques publiques mises en œuvre par la ville sur son territoire afin de faciliter chaque étape de la vie des Montereaises, de leurs parcours, de leurs études et de les protéger des violences et des inégalités dont elles peuvent être les victimes.

Pour mener à bien ces objectifs, Le Maire a souhaité dès l'installation du conseil municipal le 3 juillet 2020 créer une délégation en charge de la lutte contre les discriminations couvrant notamment

l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, notamment en matière d'égalité professionnelle, pilotée par Madame Majdoline Bourgeais-El Abidi, Adjointe au Maire en charge également du personnel et du dialogue social.

Cette intervention s'articule autour de cinq grandes orientations figurant dans la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale :

- Promouvoir les droits et principes de l'égalité des femmes et des hommes,
- Lutter contre les stéréotypes de genre et les discriminations,
- Valoriser et favoriser la représentation et la participation de femmes dans toutes les sphères de la vie politique et publique,
- Permettre aux femmes et aux hommes un égal accès aux activités et installations culturelles, sportives et de loisirs,
- Renforcer les politiques et actions contre la violence sexuée.

Spécifiquement dans son fonctionnement interne, la Ville est aussi exemplaire que possible, préalable nécessaire pour irriguer dans ses politiques publiques et ses relations avec ses partenaires une culture de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes. Elle déploie d'importants efforts en matière de ressources humaines pour avancer sur l'égalité professionnelle et faire partager à ses agents tous les enjeux de la lutte contre les stéréotypes et les discriminations.

Les actions conduites concernent notamment :

- La représentation politique et publique équilibrée (Conseil Municipal, représentants de la Ville dans les organismes partenaires, etc.),
- La poursuite des actions de formation et de sensibilisation auprès des agents
- L'enrichissement continu du bilan social afin de s'assurer de l'égal traitement entre les femmes et les hommes sur de nombreux aspects de leur vie professionnelle (recrutement, égalité pour les déroulements et promotions de carrière, égal accès à la formation, etc.),
- Le processus de recrutement sur emplois permanents de la Ville qui contribue à une égalité de traitement entre femmes et hommes avec la mise à jour des fiches de postes, le principe de respect de la mixité dans l'organisation des jurys, etc.,

Des actions fortes ont déjà été menées au sein de la collectivité. En effet, deux agents occupent les fonctions de Directrice Générale Adjointe des services, sur emplois fonctionnels. Parallèlement, des services traditionnellement masculins à l'instar de la Police municipale, s'ouvrent également à une plus grande mixité, l'égalité résidant également dans la liberté de choix, l'autonomie et la responsabilité. Le travail occupe ainsi une place déterminante dans cette dimension.

Grande cause municipale de l'année 2022 : la Parentalité

A l'initiative du Maire, Monsieur James Chéron, lors de sa séance du 28 mars 2022, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de déclarer la Parentalité, grande cause municipale de l'année 2022 par délibération n°D_39_2022.

La politique de soutien à la parentalité vise à répondre aux différentes préoccupations des parents relatives à l'arrivée du premier ou d'un nouvel enfant, à sa scolarité, à sa santé, à son équilibre et son développement, aux difficultés relationnelles rencontrées à certaines périodes charnières etc.

En valorisant les parents dans leur rôle, le soutien à la parentalité contribue à prévenir et accompagner les risques pouvant peser sur les relations intrafamiliales (ruptures familiales, relations conflictuelles parents/ados, etc.).

La Municipalité est déjà pleinement investie dans les questions liées à la parentalité. Pour cela, de nombreux dispositifs notamment de soutien aux parents existent depuis de nombreuses années tels que les « clubs coup de pouce clé » (CLE), « Réussir après l'école » (RAPE) ou encore les soirées parentales organisées par le Centre social, la Maison des familles. D'autres dispositifs impulsés depuis 2021 comme les Clubs Langage (CLA), les représentations interactives du Théâtre-Forum sont venus compléter l'offre de service en matière de soutien à la parentalité.

La Municipalité souhaite aller encore plus loin et faire de Montereau-Fault-Yonne une collectivité aussi innovante que dynamique dans ce domaine en mettant en œuvre des actions avec et pour les parents, en mettant à leur disposition un ensemble de ressources, informations et services pour les accompagner dans l'éducation de leurs enfants aux moments clés de leur vie familiale.

La Municipalité déploie ainsi une stratégie et des politiques transversales mobilisant plusieurs services de la Ville (la Réussite Educative, le Centre social, la Maison des Familles, le Carrefour de la Réussite, le service jeunesse, le service événementiel, le service culturel...) afin de proposer des solutions concrètes, facilement accessibles, utiles et adaptées à tous les publics.

Les grandes orientations à donner au soutien à la parentalité sont les suivantes :

- La réussite éducative :

La prévention des difficultés d'apprentissage et du décrochage scolaire représente un enjeu majeur non seulement dans le milieu scolaire mais également dans le milieu de l'éducation de la petite enfance.

Les actions à mener en matière de réussite éducative s'articuleront autour des objectifs suivants :

- ✓ Soutenir la famille dans sa prise de responsabilité éducative en améliorant les dispositifs existants et en concourant à leur bonne articulation,
- ✓ Rompre l'isolement social et/ou culturel des parents afin de prévenir les difficultés notamment de communication et de traduction (familles monoparentales, parents étrangers...)
- ✓ Favoriser les actions collectives (identifier et créer des espaces de rencontres et groupes de paroles enfants/parents ou entre parents, mettre en place des ateliers ludiques et éducatifs, favoriser les sorties familiales...) et la mixité sociale et culturelle.

- La coéducation :

Il s'agit d'encourager l'apprentissage des enfants par l'expérience collective et la collaboration entre chaque acteur participant au processus éducatif (parents, grands-parents, école, mais également les partenaires associatifs et institutionnels).

Les actions à mener en matière de coéducation s'articuleront autour des objectifs suivants :

- ✓ Améliorer les relations famille-école qui demeurent l'une des premières préoccupations des parents,

- ✓ Favoriser et diversifier les actions intergénérationnelles à une époque où les grands-parents prennent de plus en plus en charge les petits-enfants (garde, hébergement pendant les vacances scolaires...)
 - ✓ Replacer le rôle du père dans la relation parent/ enfant en favorisant la mobilisation des pères et la mixité de genre dans les activités afin de les restaurer dans leur fonction parentale
- La santé et la sécurité :

En matière de santé, les enfants, les adolescents et les jeunes présentent des besoins particuliers, rencontrent des difficultés spécifiques et appellent à des actions adaptées.

Par leur mode de vie, et en fonction aussi de facteurs socio-culturels, économiques et financiers, ils sont exposés à divers risques de santé. Ainsi, la prévention et la prise en charge doivent être précoce et anticipées pour éviter des conséquences qui pourraient s'avérer irréversibles.

Les actions à mener en matière de santé et de sécurité s'articuleront autour des objectifs suivants :

- ✓ Agir sur les inégalités sociales de santé qui dès le plus jeune âge ont des répercussions tout au long de la vie (développer la promotion de la santé en milieu scolaire, les activités sportives pendant le temps périscolaire...)
- ✓ Développer les dispositifs d'accompagnement, d'information et de prévention répondant aux questions de santé physique, sexuelle, mentale et sociale des jeunes de 12 à 25 ans (prévenir les comportements alimentaires, les addictions au tabac, à l'alcool ou aux drogues, l'utilisation excessive des écrans, la radicalisation religieuse...)

Grande cause municipale de l'année 2023 : Maîtriser notre impact sur la planète

Face à l'urgence climatique et environnementale, le conseil municipal, lors de la séance du 30 janvier 2023, a décidé à l'unanimité, suite à la proposition du Maire, Monsieur James Chéron, de déclarer l'environnement et plus précisément « Maîtriser notre impact sur la planète », grande cause municipale de l'année 2023 par délibération n°D_01_2023.

Comme chaque année, l'objectif de cette décision est de mobiliser l'énergie et les moyens nécessaires pour sensibiliser les habitants mais aussi les partenaires de la commune aux enjeux de cette cause.

Grande cause municipale de l'année 2024 : Montereau plus vite, plus haut, plus fort - ensemble

En 2024, Paris a accueilli l'une des plus grandes manifestations sportives internationales : Les Jeux Olympiques. A l'aube de cet événement, la promotion de l'activité physique et sportive est un enjeu majeur.

Convaincue que la pratique sportive est un des vecteurs sociétaux qui accompagne le progrès en préservant l'humanisme, garantit la nécessaire cohésion sociale et participe au développement des réussites autant personnelles que collectives, la municipalité a adopté à l'unanimité lors du conseil municipal du 9 octobre 2023, « Montereau plus vite, plus haut, plus fort – ensemble », grande cause municipale pour l'année 2024 par délibération n°D_115_2023.

Dans le cadre de cette grande cause municipale, la journée internationale des droits des femmes du 8 mars 2024 était placée sous le signe du sport féminin et parrainée par Madame Carolle ZAHI, sportive de haut niveau préparant les Jeux Olympiques.

I ACTIONS EN FAVEUR DE L'EGALITE FEMMES / HOMMES SUR LE TERRITOIRE

La Ville de Montereau-Fault-Yonne participe activement à la lutte en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, adoptée comme grande cause municipale le 27 mars 2021 par le Conseil municipal à l'unanimité et conjuguée avec les actions concrètes mises en œuvre en lien avec le délégué du Préfet à l'égalité femmes-hommes.

Le Conseil municipal a renouvelé son engagement en 2022 en adoptant à l'unanimité la Parentalité comme grande cause municipale de l'année.

Un agent de la Ville, exerçant ses fonctions au Centre social, a pour mission de mettre en place des événements et manifestations en matière d'égalité femmes/hommes, à destination des habitants de Montereau et qui sont plus largement ouverts à tout public.

Ces événements mettent notamment à contribution les élèves monterelais et les rendent acteurs de la transformation de la société.

L'ensemble de ces actions, pilotées par l'Adjointe en charge notamment de la lutte contre les discriminations, Madame Majdoline Bourgeais-El Abidi, ont été initiées par le Maire, Monsieur James Chéron.

8 mars – 20 mars 2024 Droits des Femmes – Montereau se mobilise

A l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, le 8 mars, la ville de Montereau-Fault-Yonne a souhaité mettre les femmes à l'honneur, du vendredi 8 mars au mercredi 20 mars 2024, à travers des événements organisés afin d'informer les habitants des avancées dans le domaine de l'égalité femmes-hommes.

Cette journée consacrée aux femmes a débuté par la conférence « Les femmes dans le sport » à la Maison pour Tous en présence de Madame Maryse Henrich, Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité. Les expositions du centre social ont ensuite été inaugurées par Madame Carolle Zahi, athlète olympique et marraine de l'événement.

 **Micro folie** : « les Femmes artistes » organisé au Majestic 32 participants

 **Rencontre** avec Maryline Gygax-Genero, Médecin militaire, première femme à accéder à la direction d'un service interarmées, au Majestic



 Expositions et conférences organisées au centre social :

- « Luttes des femmes, progrès pour tous »
- « Femmes et sport »

222 participants

Exposition du Centre Hubertine Auclert

Le Centre Hubertine Auclert a proposé une exposition intitulée « Luttes de femmes, progrès pour tous » qui présente les dates clés de l'évolution vers plus d'égalité entre les femmes et les hommes, notamment dans domaine du sport, accompagnées d'illustrations et de photographies d'époque.

Le Centre Hubertine Auclert a également été sollicité pour les campagnes de sensibilisation suivantes :

- « Féministes d'hier, combats d'aujourd'hui »
- « L'égalité professionnelle, ça se travaille ! »
- « Partageons l'espace sportif »
- « Ma voie mon choix »

Conférence sur le « RAP féminin »

Une conférence débat a été organisée au centre social sur le thème du RAP féminin en présence du conférencier Régis Aubert.

30 participants



Conférence « Les Femmes dans le sport »

Cette conférence relative aux femmes dans le sport a été proposée par l'association Paroles de Femmes - Le Relais et fut suivi d'un temps d'échange notamment avec Madame Carolle Zahi.

Une initiation au self-défense a été dispensée par l'association Cercle Pejuang Pechak Operationnel afin d'apprendre aux femmes à se défendre rapidement en cas d'agressions ou de violences.

28 participantes



Les interventions pour les plus jeunes

La Ville poursuit également ses interventions auprès des enfants afin de favoriser la prévention, la réflexion et l'implication des plus jeunes autour de cette grande cause municipale par diverses interventions à la Maison des Familles :

- Exposition réalisée par les écoles de Montereau intitulée « Portraits de sportives »
- Projection de la vidéo du Conseil Municipal des Enfants sur la « Parité »
- Espace détente et ludique « Lectures et jeux sur l'égalité ».



6 octobre 2024 Octobre ROSE

Pour la 7^{ème} édition d'Octobre Rose, plus de 400 personnes se sont rassemblées au Parc des Nouées pour participer à la séance de « Color Fitness » et à la course de 5 km organisées par la Ville en faveur de la Ligue contre le cancer. Des stands étaient également présents pour prodiguer des conseils et sensibiliser à la prévention.

25 novembre 2024 Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes

Un atelier sur la mixité professionnelle

La Ville de Montereau-Fault-Yonne a organisé comme chaque année une journée de sensibilisation et d'information à destination des habitants, particulièrement du QPV, sur les violences conjugales et familiales.

Cet atelier sur la mixité professionnelle proposé par le Centre d'Information des droits des femmes et des familles (CIDFF) aux stagiaires des ateliers sociolinguistiques à la Maison des Familles.



Sensibilisation sur les violences sexistes et sexuelles avec le VAN INFOS FEMMES

Le Van Info Femmes est un projet piloté par la Centre d'Information des droits des femmes et des familles (CIDFF) et dont l'objectif est d'aller à la rencontre des femmes et familles les plus éloignées des permanences pour faire connaître le réseau, sensibiliser sur l'égalité femmes-hommes, et orienter sur des questions d'emploi, d'accès au droit, de lutte contre les violences.

Le centre social a organisé 2 journées de sensibilisation sur ce thème. Ce van itinérant d'écoute et d'information était donc présent à Montereau les 19 et 25 novembre 2024.

Le 19 novembre, le Van info Femmes, stationné place Jean XXII, a pu apporter des informations sur les thèmes des violences sexistes et sexuelles, égalité homme femme, la cyber violence et prostitution

Le 25 novembre, l'intervention du Van info Femmes, a été précédé par un temps d'échange à la Maison pour Tous avec les participants aux ateliers sociolinguistiques et les adhérents du centre social sur le thème liberté égalité femmes/hommes.

Initiation aux méthodes de self-défense

Une nouvelle session d'initiation au self-défense a été dispensée par l'association Cercle Pejuang Pechak Operationnel.

33 participantes



Atelier fresque du sexisme

Dans le cadre d'une initiative portée par la Municipalité, un atelier participatif relatif à la fresque du sexisme a été organisé le 3 décembre avec la collaboration de l'association IMANI afin de déconstruire les stéréotypes de genre et sensibiliser les participants aux inégalités entre les femmes et les hommes.

Ces moments d'échange et de partage ont permis d'explorer les origines du sexisme, de réfléchir à ses impacts mais aussi à ouvrir la voie à une société plus égalitaire.

20 adhérents du centre social ont participé

La prise en compte de la Parentalité dans le cadre des spectacles au Majestic



Afin de faciliter l'accès des parents aux événements, un service de « garderie » est mis en place depuis 2023 pour les enfants des parents assistant aux spectacles organisés au Majestic.

Les enfants à partir de 6 ans peuvent être confiés à deux animateurs diplômés (BAFA, BAFD) sur réservation jusqu'à la veille du spectacle et au tarif de 5 euros par enfant gardé pour la durée du spectacle.

Les enfants sont pris en charge par les deux animateurs au Majestic 15 minutes avant le début du spectacle, se rendent ensemble à la Maison des Kids et sont raccompagnés au Majestic à la fin du spectacle.

La formation des agents en lien direct avec le public

De nombreux agents de la Ville de Montereau-Fault-Yonne, en raison de leur métier, œuvrent chaque jour au contact direct des Monterelais. Il est donc apparu nécessaire de leur permettre d'être formés et dotés de moyens pour identifier, prévenir et lutter contre les discriminations ou les violences faites aux femmes et aux enfants dans l'exercice de leurs missions.

Depuis 2021, la ville renouvelle, chaque année, sa volonté de former les agents sur l'accompagnement les femmes et les enfants victimes de violences conjugales. Ainsi les agents de la police municipale, du centre social, du l'état civil ou encore les auxiliaires de puériculture ont été sensibilisés à l'identification et à la gestion des violences faites aux femmes et aux enfants. En 2024, 11 agents dont 10 femmes ont participé à cette formation avec l'association Paroles de Femmes – le Relais.

Orientations 2025

En 2025, la Ville reconduit son engagement pour l'égalité femmes-hommes et continue de développer les actions menées en lien avec ses différents partenaires (associatifs et institutionnels).

Pour la journée des droits des femmes, le programme sera enrichi de nouvelles animations :

- Spectacle « Univerelle » sur le thème de la lutte contre les stéréotypes de genre
- Exposition du 8 au 25 mars sur les figures des femmes marquantes de notre histoire agrémentée de 3 portraits d'habitantes Monterelaise
- Sensibilisation à la Parentalité dans le cadre d'une démarche « d'aller-vers multisites » aux entrées des écoles.

II L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE LA COLLECTIVITE

Plan d'action triennal relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Au terme du précédent plan d'actions triennal (2021-2023), la ville souhaite poursuivre son engagement en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Lors de sa séance du 22 mars 2024, par une délibération n°D_32_2024, le Conseil municipal a adopté, après un avis favorable du Comité Social Territorial, le plan d'actions triennal 2024-2026 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en conservant les axes d'actions suivants :

- Evaluer, prévenir et le cas échéant traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes,
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux métiers et cadres d'emplois,
- Favoriser l'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle,
- Lutter contre les violences sexuelles et sexistes, les harcèlements et les discriminations,

Ce plan d'actions triennal réaffirme la mise en place d'un mode de gouvernance de la politique d'égalité professionnelle.

Comité Consultatif en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes

Le Comité Consultatif en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes a été mis en place le 12 septembre 2023. Il réunit Madame Majdoline Bourgeais- El Abidi, Adjointe déléguée notamment au personnel, au dialogue social et à la lutte contre les discriminations, la direction des ressources humaines et les représentants des organisations syndicales.

Ce temps d'échange permet de faire un point d'étape sur le plan triennal égalité professionnelle, de présenter des formations spécifiques et de proposer de nouveaux projets.

Perspective 2025

La deuxième réunion du Comité Consultatif en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes s'est déroulée le 30 janvier 2025

Sensibiliser et responsabiliser les agents à l'égalité professionnelle

Le Plan de formation 2022-2024, après avoir recueilli un avis favorable à l'unanimité du Comité technique du 15 mars 2022, a été adopté par la délibération n°D_69_2022 du Conseil municipal en date du 28 mars 2022.

En application de ce plan triennal, un des axes prioritaires de formation est dédié à l'égalité professionnelle et prévoit la mise en place de formations auxquelles 68 agents ont pu participer sur les thèmes suivants :

- Promouvoir une culture partagée en faveur de l'égalité F/H
- Agir contre les stéréotypes sexistes
- Comprendre et agir contre les violences sexistes et sexuelles au travail
- Faire de l'égalité femmes/hommes un enjeu de management stratégique
- Prendre en compte l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les procédures RH
- Fresque du sexisme

Favoriser la mixité des métiers

La Ville de Montereau souhaite développer et encourager la mixité dans les différents métiers de la collectivité sous l'impulsion du Maire, Monsieur James Chéron.

- ➡ Depuis 2022, le langage inclusif est utilisé dans les annonces de recrutement et dans les intitulés de postes. Les candidatures correspondant au profil recherché et répondant à l'objectif de mixité sont étudiées avec une particulière attention.
- ➡ La Ville s'appuie également sur la jeunesse par le biais de l'apprentissage ainsi :
 - En 2022, 3 apprenties sur 4 étaient des femmes.
 - En 2023, 2 apprenties sur 3 étaient des femmes.
 - En 2024, 2 apprenties sur 4 étaient des femmes.
- ➡ Le développement de la prévention et le maintien sur les postes à pénibilité est aussi un enjeu majeur. Ainsi, en 2024, dans le cadre des reclassements ou des préconisations de la médecine du travail 3 femmes et un homme ont pu bénéficier de l'achat de matériel ergonomique afin de faciliter l'exercice de leurs missions.

Accompagner l'évolution professionnelle des agents

La Ville de Montereau favorise l'évolution professionnelle par la montée en compétence des agents féminins notamment en tenant de leurs aspirations à accéder à de nouvelles missions ou à développer leurs compétences.

Plan de formation

Le plan de formation 2022-2024 est notamment consacré à l'accompagnement de l'évolution professionnelle par le développement des compétences managériales.

En 2024, 18 agents dont 13 femmes ont participé à des formations liées au management sur les thèmes suivants :

- Rôle du manager pour favoriser le bien-être au travail
- L'entretien professionnel un acte de management
- La mobilisation de ses ressources pour prévenir le stress pour les encadrants
- Passage de collègue à chef(fe)

Perspectives 2025

- Le plan de formation 2025-2027 sera présenté au conseil municipal du 31 mars 2025 après avis du Comité Social Territorial
- Un axe sera consacré à l'acquisition et au renforcement des compétences managériales
- 4 sessions de formation relative à la gestion du temps de travail seront organisées pour les agents en position d'encadrement

Evolution de carrière

En 2024, 22 agents dont 14 femmes ont bénéficié d'une évolution de carrière afin de valoriser leur investissement professionnel. Dans le cadre des avancements de grades 15 agents dont 11 femmes ont pu accéder à un grade supérieur. Concernant la promotion interne qui permet à un fonctionnaire de changer de cadre d'emplois ou de catégorie, 7 agents dont 3 femmes ont pu en bénéficier.

Maintien d'un régime indemnitaire équitable et neutre de genre

En 2022, la Municipalité et le Maire ont souhaité mettre en œuvre la part variable du régime indemnitaire, le Complément Indemnitaire Annuel. Celui-ci fait l'objet d'une appréciation dédiée dans le cadre des entretiens annuels d'évaluation, et est susceptible d'évoluer à la hausse ou à la baisse selon la manière de servir et les résultats professionnels.

L'évolution est basée sur un barème de montants fixes, qui dépendent de la catégorie et de l'appréciation. N'étant pas lié aux fonctions exercées ni indexé sur le niveau de rémunération de l'agent, la mise en œuvre du CIA permet de valoriser les agents sans que d'éventuelles inégalités n'interfèrent.

Perspectives 2025

Reconduction de l'enveloppe budgétaire destinée au CIA

Lutter contre les actes de discrimination, de harcèlement ou de violences sexistes

La municipalité est toujours aussi attentive aux alertes formulées par les agents ou les administrés. Une enquête administrative est systématiquement diligentée par le Maire, Monsieur James Chéron, afin d'établir la véracité des faits et de formuler des préconisations.

La Ville, déjà lauréate en 2023 du Fonds pour l'Egalité Professionnelle, avait mis en place plusieurs sessions de formation pour les managers sur le thème « Comprendre et agir face aux violences sexistes et sexuelles au travail ».

En complément de cette action, le 3 décembre 2024, 10 agents dont 9 femmes ont participé à la formation Fresque du Sexisme proposé par l'organisme IMANI en lien avec le centre social. Cette formation sous forme d'atelier d'intelligence collective a permis aux agents de détricoter la mécanique sexiste et de se projeter dans une société égalitaire.

Développer une démarche de qualité de vie au travail et de cohésion

L'égalité professionnelle étant également favorisée par des relations de travail et des rapports humains plus sains, la Ville s'engage depuis 2021 dans une démarche de qualité de vie au travail par le développement de la cohésion. Elle a créé notamment des événements et des espaces de dialogue ouverts à tous, indépendamment du métier, de l'âge ou du genre.

➡ Chaque mois des petits déjeuners sont organisés avec l'Adjointe au Maire en charge des ressources humaines. Les agents participants sont tirés au sort afin d'assurer l'équité et la mixité des groupes en terme de genres et de métiers. Ces moments de proximité permettent aux agents d'échanger, et le cas échéant, de prendre contact avec l'Elue référente pour aborder leurs difficultés.

Depuis septembre 2024, les petits déjeuners se déroulent avec le Maire, Monsieur James Chéron. En 2024, 10 petits déjeuners ont été organisés auxquels 86 agents ont participé dont 52 femmes.

➡ Depuis 2021, en complément de la traditionnelle cérémonie des vœux au personnel, le Maire, Monsieur James Chéron, a souhaité qu'un « moment de convivialité » soit organisé afin de réunir l'ensemble des agents.

En 2024, le moment de cohésion et de convivialité s'est déroulé le 6 septembre au Jumping Forest. Les agents ainsi que leur famille ont pu partager un repas et participer à différentes activités (accrobranche, laser-game et mini-golf). 254 personnes se sont inscrites pour participer à cet événement.

Perspectives 2025

➡ Pour les vœux du maire au personnel en janvier 2025, un repas avec soirée dansante à la Salle Rustic

➡ En complément du parcours de formation des managers, une réflexion est lancée sur la mise en place d'un espace d'échange et de retours d'expérience entre pairs.

➡ Un livret d'accueil des nouveaux arrivants

Favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle

Temps partiel

La Ville de Montereau poursuit sa politique en faveur des agents à temps partiel, de droit ou sur autorisation, et l'accorde également aux agents en position d'encadrement, sous réserve des nécessités de service.

En 2024, les agents bénéficiant d'un temps partiel sont essentiellement des femmes puisque qu'elles sont 42 à en bénéficier pour un seul homme.

Télétravail

Le télétravail est mis en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2023 après avoir été élaboré en lien avec les organisations syndicales afin d'aboutir à un protocole d'accord puis adopté à l'unanimité par le Comité technique en date du 25 novembre 2022 et par le Conseil municipal en date du 5 décembre 2022.

Pour une meilleure prise en compte des besoins des agents, le choix est possible, sur avis hiérarchique, entre 1 à 2 jours fixes par semaine et un forfait de 20 jours flottants maximum à poser dans l'année.

Depuis sa mise en œuvre, le télétravail est majoritairement sollicité par des agents féminins. En 2024, 11 agents ont bénéficié du télétravail hebdomadaire dont 10 femmes.